AR Prefecture
043-200073401-20221208-2022134-DE
Reçu le 20/12/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022. 134**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 30/11/2022

Membres en exercice : 43 présents : 28 Votants : 32 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 32

SEANCE du 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 08 décembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au pôle culturel de la commune de St Julien Chapteuil.

Membres présents : Villard Serge, Roudil Aymeric, Palhier Emmanuel, Devidal Joël, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Dunand Grgic Dominique, Bresselle Pierre, Dessalces-Bonnet Laurence, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Chambon Jean-Luc, Guenard Chantal, Sabatier Jean-Pierre, Delmas Francis, Defay André, Ferret André, Cabanes François, Sivet Martine, Mourlevat Marie-Agnès, Veysset Marie-Christine, Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Miramand Christine.

Procuration de : Behar Daniel à Cabanes François, Monteil Eliane à Bresselle Pierre, Bonnet Raphaël à Dessalces-Bonnet Laurence, Sagueton Stéphane à Mauté Annie.

Secrétaire de séance : André Ferret

OBJET :CANDIDATURE LEADER HAUTE LOIRE 2023-2027. DELIBERATION DE SOUTIEN

Bien connu des acteurs locaux en Haute-Loire, le fonds européen LEADER est un programme européen de proximité qui finance de nombreux projets, en particulier en milieu rural. Jusqu'à présent, et depuis 2010, les Pays de Lafayette (à l'ouest), du Velay (au centre) et de la Jeune Loire (à l'est), animaient sur leur territoire un programme LEADER chacun avec une enveloppe destinée à financer des projets innovants privés et publics dans le cadre d'une stratégie bien définie. Pour la période 2015-2022, ce n'est pas moins de 19 millions d'euros qui ont été mobilisés pour un peu plus de 1 000 projets accompagnés dans des domaines aussi divers que l'aide aux entreprises, le tourisme, la culture, l'aménagement des centres-bourgs ou la mobilité. Ce programme européen issu de la Politique Agricole Commune a bénéficié à de très nombreux acteurs du monde rural : collectivités, entreprises et associations.

Suite au lancement, en mars 2022, d'un nouvel appel à projets par la Région Auvergne Rhône Alpes, Autorité de Gestion des fonds européens, les 3 présidents de Pays ont conclu un partenariat afin de conduire le prochain LEADER sur la période 2023-2027. Cette nouvelle gouvernance s'appuie donc sur le Syndicat Mixte du Pays du Velay comme structure porteuse du futur GAL. Le partenariat public-public bâti entre les 3 structures juridiques des Pays permet d'assurer le portage administratif et la gestion d'un Groupe d'Action Locale à l'échelle départementale (257 communes, 11 EPCI et 227 283 habitants).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20221208-2022134-DE
Reçu le 20/12/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

La nouvelle stratégie locale de développement se réfléchit également à cette échelle grâce à une large concertation. L'objectif est de bâtir une candidature solide et des dispositifs d'aides adaptés aux porteurs de projets de notre territoire. Plusieurs réunions techniques, d'abord locales puis départementales, ont permis d'envisager les thématiques de travail du futur LEADER. Un séminaire départemental, réunissant plus de 150 personnes, a été l'occasion de partager et mettre en débat ces intentions politiques. Une large consultation en ligne « Soyez LEADER en Haute-Loire » a également permis à chacun de participer. Enfin, une réunion de tous les EPCI de la Haute-Loire a contribué à affiner la stratégie du GAL Haute-Loire et à proposer un programme d'actions cohérent et adapté.

L'écriture de cette candidature LEADER Haute-Loire s'inscrit dans le cahier des charges défini par la Région Auvergne Rhône Alpes, Autorité de gestion des fonds européens. A partir des diagnostics produits et des enjeux identifiés pendant la phase de concertation des acteurs du territoire, la stratégie de développement du LEADER Haute-Loire vise à accompagner la capacité du territoire à investir dans la mutation de son modèle de développement afin d'engager la Haute-Loire dans la transition énergétique de son territoire et son adaptation au changement climatique.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- ACTE le fait que la candidature LEADER soit sur le périmètre départemental de la Haute-Loire (11 EPCI, 257 communes)
- ACTE le fait que la candidature LEADER soit portée par le Syndicat Mixte du Pays du Velay dans le cadre d'une coopération entre les 3 Pays (Lafayette, Velay, Jeune Loire)
- S'ENGAGE à participer à la stratégie locale de développement et au programme d'actions du programme LEADER 2023-2027 du GAL Haute-Loire dont la stratégie est « Investissons aujourd'hui dans la transition en Haute-Loire, dessinons demain »
- AUTORISE Monsieur le Président à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme